

## Direction de la compétition nationale et des équipes de France

# LA LETTRE DE L'ARBITRAGE

N°16

octobre 2016

Chère Présidente, Cher Président,

La Commission Fédérale d'Arbitrage et le Département Arbitrage de la FFT vous souhaitent une bonne saison sportive 2017 et ont le plaisir de vous adresser la seizième « lettre de l'arbitrage ». Nous comptons sur vous pour une diffusion de cette lettre la plus large possible et en particulier auprès de tous les juges-arbitres.

### 1) Nouvelle feuille d'arbitrage

Une nouvelle feuille d'arbitrage a été envoyée à toutes les CRA début juillet. Elle est aussi disponible sur le site fédéral de l'arbitrage (Pdf modifiable) en suivant ce lien : [Lien feuille arbitrage](#)

Cette nouvelle feuille d'arbitrage possède sur la première page toutes les informations utiles au juge-arbitre (joueurs, formats, code de conduite, dépassement de temps,...). Les 3 autres pages sont dédiées aux manches. La 3ème manche est donc une « vraie manche » normale qui laisse plus de place également en cas de super jeu décisif.

## 2) Des précisions sur les RS 2017

### a) Les formats de jeu

Les RS 2017 précisent les formats de jeu pour la pratique du tennis dans le tableau récapitulatif suivant :

Appellation	Format	Pour qui/pour quoi	Coefficient
<b>Format 1</b>	3 sets à 6 jeux	Format traditionnel Format <b>autorisé</b> de 12 à 64 ans	1
<b>Format 2</b>	2 sets à 6 jeux ; 3 <sup>ème</sup> set : super jeu décisif à 10 points	Format <b>officiel</b> pour les catégories 65 ans et plus. Format <b>autorisé</b> à partir de 12 ans	1
<b>Format 3</b>	2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 4-4, 3 <sup>ème</sup> set : super jeu décisif à 10 points	Format <b>utilisé</b> dans les TMC à partir de 11 ans. Format <b>possible</b> pour les compétitions réservées aux NC et 4 <sup>ème</sup> série	0,6
<b>Format 4</b>	2 sets à 6 jeux, point décisif, 3 <sup>ème</sup> set : super jeu décisif en 10 points	Format <b>réservé</b> au double à partir de 11 ans	-
<b>Format 5</b>	2 sets à 3 jeux, point décisif, jeu décisif à 2-2, 3 <sup>ème</sup> set : super jeu décisif à 10 points	Format <b>officiel</b> des 8 ans (S et D) Format <b>autorisé</b> pour les 9 et 10 ans (S et D) Format <b>utilisé</b> dans les TMC à partir de 11 ans	0,4 Pas de coef pour Galaxie
<b>Format 6</b>	2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 3-3, 3 <sup>ème</sup> set : super jeu décisif à 10 points	Format <b>officiel</b> des 9 ans (S et D) Format <b>autorisé</b> pour les 10 ans (S et D) Format <b>autorisé</b> dans les TMC de 11 à 15 ans	0,6 Pas de coef pour Galaxie
<b>Format 7</b>	2 sets à 5 jeux, point décisif, jeu décisif à 4-4, 3 <sup>ème</sup> set : super jeu décisif à 10 points	Format <b>officiel</b> des 10 ans (S et D) Format <b>autorisé</b> dans les TMC de 11 à 15 ans	0,8 Pas de coef pour galaxie
<b>Format 8</b>	3 sets à 6 jeux, point décisif	Format <b>officiel</b> des 11 ans en simple	1
<b>Format 9</b>	1 set à 9 jeux, point décisif, jeu décisif à 7 points à 8/8	Format exclusivement réservé au Beach Tennis et au Padel	

### b) Statut de classement ND

Un joueur ou une joueuse dispose d'un classement ND « Non déterminé » sur sa licence dès lors qu'il (elle) a déjà été classé(e) au moins en 3<sup>ème</sup> série et qu'il (elle) n'a disputé aucun match de simple au cours des 3 années sportives précédentes que ce joueur (joueuse) ait été ou non licencié(e) durant cette période.

Les joueurs ou joueuses ayant le statut ND ne peuvent donc ni s'inscrire à un tournoi, ni figurer sur une composition d'équipe même en double.

Un message bloquant indique au joueur qu'il doit contacter sa ligue afin d'effectuer une demande de reclassement.

### c) Limitation, par jour, du nombre de parties

En règle générale, la limitation par jour, du nombre de parties dépend **du format du match** et non de la catégorie d'âge. Cependant il existe des exceptions :

**1** - Les 11 ans autorisés à participer aux compétitions individuelles 15 ans et plus, les 12 ans et les 13/14 ans autorisés à participer aux compétitions individuelles 17 ans et plus ne peuvent disputer que **2 parties par jour en format 1 et 2**.

**2** - Dans les compétitions réservées aux 12 ans, 13/14 ans et 15/16 ans, un jeune ne doit pas disputer plus de **2 parties en format 1**

**3** - A partir de la catégorie 50 ans, les joueurs ne peuvent disputer plus de **2 parties dans la journée** dont au maximum 1 simple pour les épreuves des catégories 65 ans et plus.

### d) Qualification inactive

Les arbitres, juges-arbitres et formateurs doivent être titulaires d'une licence de l'année en cours et être référencés comme « actif » dans la base administrative fédérale. **Une qualification « inactive » ne permet pas d'officier.**

## 3) Mise à jour des fascicules pour la saison 2017

L'« OGFOC » et le « Juge arbitre d'une rencontre par équipes » ont déjà été mis à jour en version 2017. Il s'agit plus d'une mise en conformité avec les règlements et procédures que de vraies modifications.

« L'arbitrage en 255 questions », « Poules et formats courts » et « La méthode d'établissement des tableaux » vont être mis à jour avant la fin de l'année 2016.

## 4) Rappel : Le juge-arbitre adjoint d'un tournoi

Lors d'une compétition individuelle (tournoi ou championnat), un juge-arbitre doit être présent du début à la fin de toutes les parties.

Le juge-arbitre indiqué dans la demande d'homologation peut être représenté par un ou plusieurs adjoints. Ceux-ci doivent obligatoirement être licenciés et détenir une qualification active de Juge-arbitre de tournoi (JAT1, JAT2, FJAT2 ou FJAT3).

Si le juge-arbitre participe comme joueur à un tournoi où il est le juge-arbitre, la présence d'un adjoint est obligatoire lors de toutes ses parties.

## 5) Certificat médical

Veillez trouver ci-dessous, le courrier envoyé aux Présidents de Ligue le 28 septembre par Jean-Pierre Dartevelle, Vice-président de la FFT DTN et compétitions nationales et internationales.



Destinataires : *Mesdames et Messieurs les  
Présidents(es) de ligue*

Paris, le 28 septembre 2016

### **Objet : Certificat médical**

Cher(e) Président(e),

Le Comité de Direction, lors de sa séance du 24 septembre dernier, a pris connaissance des informations contradictoires relatives au certificat médical, émanant des différents ministères. Afin de maintenir la cohérence du fonctionnement fédéral, il a décidé de s'en tenir au texte des règlements sportifs fédéraux, non modifiés, et de continuer à les appliquer.

- **Article 193 : Délivrance de la licence FFT**  
*L'obtention d'une première licence FFT est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis et/ou du beach tennis et/ou du padel. La demande de licence mentionne qu'il s'agit d'une première licence. Ce certificat est délivré par un médecin du choix de l'intéressé. Il doit être rédigé en français. Par exception, les personnes qui sollicitent la délivrance d'une licence à seule fin d'exercer des fonctions qui nécessitent d'être licencié (dirigeant, officiel, ect.) sont dispensées de produire un certificat médical. Elles attestent sur l'honneur ne pas pratiquer le tennis, ni en avoir l'intention.*
- **Article 194 : CMNCPTC**  
*La participation à une compétition officielle (championnat, tournoi, tournoi interne, ect.) est subordonnée à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis et/ou du beach tennis et/ou du padel en compétition (CMNCPTC) délivré par un médecin du choix du licencié. Il doit être rédigé en français. Le licencié devra présenter ce certificat ou sa copie (version papier ou version numérique) au juge-arbitre de l'épreuve à laquelle il participe. La seule présentation de la licence ne pourra en aucun cas permettre la participation à une compétition officielle.*
- **Article 195 : Validité du certificat médical**  
*Ce certificat est valable pendant un an à dater du jour où il a été délivré.*

Le Secrétariat d'Etat aux Sports réfléchit à la rédaction d'un nouveau décret qui ne devrait pas impacter cette décision pour l'année sportive 2017. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées de ce dossier. D'ores et déjà, nous vous recommandons d'informer les licenciés sur la nécessité de conserver et d'archiver leur certificat médical obtenu pour l'année sportive 2017.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie de croire, Cher(e) Président(e), en l'assurance de mes amicales salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Dartevelle', is written over a light blue horizontal line.

Jean-Pierre DARTEVELLE  
Vice-président délégué de la F.F.T.  
DTN & Compétitions Nationales et Internationales

## 6) Formation JAT1

Il est indispensable que les formateurs JAT1 intègrent dans leur formation les bases de la compétition Galaxie tennis.

La CFA suggère d'inclure ces bases lors de la séance n°5 et de supprimer dans la formation la confection d'un TEE par juxtaposition de 2 TDL (seule reste la confection d'un TEE par déplacement d'un ou plusieurs joueurs).

## 7) Modules de formation JAE

A la demande d'un certain nombre de formateurs, la CFA travaille sur la création de modules pour les formations JAE1 et JAE2. Ces modules devraient être sur le site de l'arbitrage pour la fin octobre.

## 8) La nouvelle Compétition (le Tournoi Multi Chances nouvelle formule)

Ce type de tournoi est accessible à partir de 11 ans et est ouvert aux dames et messieurs NC, 4<sup>ème</sup> Série, 3<sup>ème</sup> Série et 2<sup>ème</sup> Série.

La formule sportive :

- 24 participants maximum ; durée du tournoi limitée entre ½ journée et 2 jours ½ ;
- Selon le nombre de participants le juge-arbitre a 2 possibilités :
  - Utiliser des poules
  - Utiliser un tableau multi chances
- L'organisateur a le choix entre 2 formats de matchs : format 3 ou format 5
- Dans un TMC de 11 à 15 ans il a, en plus, le choix entre les formats 6 ou 7.
- L'homologation se fait dans ADOC comme tout autre tournoi.
- La gestion du TMC se fait à l'aide de l'AEI.

## 9) L'arbitrage sur les tournois internationaux

Dans le cadre d'un plan anti-corruption, l'ITF impose depuis le 1er janvier 2016 que tous les arbitres officiant sur les tournois ITF Pro Circuit soient référencés auprès de leur service.

A la demande du département arbitrage de la FFT, tous les arbitres badgés (Vert, blanc, bronze, argent et or) ainsi que tous les A3 se sont donc inscrits ces derniers mois sur le Portail de l'ITF (inscription 25 euros), soit environ 110 officiels référencés.

Les arbitres A2, candidats à la qualification A3 pourront, à titre exceptionnel, être invités à s'inscrire sur ce portail et donc être autorisés à arbitrer sur les tournois professionnels.

**Seuls les officiels inscrits peuvent désormais arbitrer sur les tournois ITF Pro Circuit !**

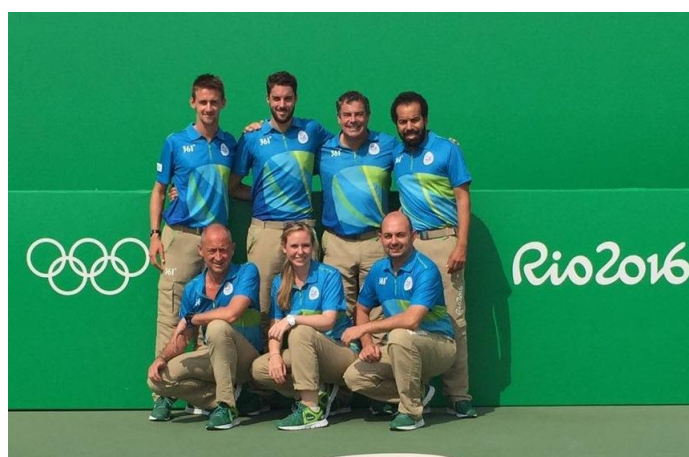
## 10) Jeux Olympiques de Rio – août 2016

136 arbitres et juges de lignes ont été sélectionnés par l'ITF pour l'épreuve tennis de ces 31ème Jeux Olympiques (66 Brésiliens et 70 étrangers).

Charlène TORDJMAN (LYO), Manuel ABSOLU (ALS), Emmanuel JOSEPH (FLA), Pascal MARIA (CAZ), Kader NOUNI (LRO), Alexandre ROBEIN (ALS) et Franck SABATIER (AUV) ont eu l'honneur de représenter l'arbitrage français cette année à Rio.

Timothée MEVEL (MPY) quant à lui, a participé aux Jeux Paralympiques début septembre.

Une mention spéciale à Pascal Maria et Manuel Absolu qui ont officié sur la finale du simple messieurs entre Andy Murray et Juan Martin Del Potro.



## 11) Ecoles internationales (8 sur 8)

La FFT compte six nouveaux officiels internationaux depuis le début de l'année :

Cinq arbitres de chaise badges blancs : Jennifer TRAVERS (BRE), Aurélie VASSENEIX (CEN), Clément BENEDETTI (CAZ), Robin LAMBOURS (PAR) et Adrien MOULENNE (GYE).

Un chef des arbitres badge blanc : Germain SENECHAL (PAR).

Félicitations également à Morgane LARA (GYE) et Louis BOUCHARINC (GYE) pour l'obtention de leur badge bronze en mai dernier.



## 12) Stages 2016

Les traditionnels stages estivaux ont vu la participation de 65 officiels sur les différents sites des championnats de France. Les stages TNSA et TNJA ont vu leur participation en baisse cette année. Nous comptons sur chacun d'entre vous pour informer les officiels que ces stages existent et qu'ils permettent à tous de faire rapidement des progrès.

Les stages A3 et FJAT3 ont connu une belle réussite. En effet, avec un taux de réussite de plus de 85%, la FFT compte 5 nouveaux FJAT3 et 19 nouveaux A3. Toutes nos félicitations aux lauréats et un grand bravo aux formateurs qui ont préparé ces candidats dans les ligues.

### Nouveaux A3 :

AMOR Justine (MPY)	DICHIARA Brice (DSA)	ORLIK Pierre (LOR)
BRACQUEMOND Aurélien (GYE)	DUBOIS Léo (FLA)	PISONI Nicolas (CAZ)
CHAZAL Célian (PDL)	DUMAS Romain (CAZ)	POMPORTES Benjamin (PRO)
CHERDO Clara (MPY)	JONDEAU Nicolas (LYO)	QUESSETTE Maëva (MPY)
COLLARD Joseph (PDL)	LARGERON Thomas (DSA)	ROSIER Jean-Marc (LOR)
DESCHATRETTES Théo (MPY)	MORLAT Ludovic (BRE)	WOLFF Julien (FCO)
DEWILDE Gaston (LOR)		

### Nouveaux FJAT3 :

DUPARC Jean-Louis (NOR)	LAMBOLEZ Pascal (LOR)	QUITTET Alain (ESS)
REVOIL Noël (LYO)	VANHOYE Pascal (PDL)	

### Photos souvenir des TNJA et TNSA





Nous espérons que cette nouvelle lettre de l'arbitrage vous aura permis d'avoir toutes les informations utiles en ce début d'année sportive. Les commissions régionales et fédérale d'arbitrage ainsi que le département arbitrage de la FFT restent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous souhaitons une excellente saison 2017 !

Gérard OFFROY

Président de la Commission Fédérale d'Arbitrage

Gaël RAISON

Responsable de l'Arbitrage Fédéral

